

---

**Procès Verbal du Conseil Municipal du 29 avril 2020**


---

Le mercredi 29 avril 2020, à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de VALLÉE Stéphanie, Maire.

**Etaient présents** : Roger BEAUVÉRIE, Marc JOS, Cédric BOUILLAGUET, Jean-Pierre NARD, Stéphanie VALLEE, Roger CLARISSOU, Michèle MASSONIE

**Etaient absents excusés** : Isabelle HAMON, Jean-Michel ROUSSEAU, Jean TAYLOR.  
Jean-Michel ROUSSEAU et Jean TAYLOR ont donné pouvoir à Marc JOS.

**Secrétaire** : M Cédric BOULLAIGUET a été nommé secrétaire de séance.

---

**Approbation des compte 2019**


---

✓ **Compte administratif de la Caisse des Ecoles - Année 2019**

- Recettes 42 440.13 Euros
- Dépenses 78 109.55 Euros

✓ **Compte administratif de la Commune - Année 2019**

**FONCTIONNEMENT**

- Dépenses : 153 939.80 euros
- Recettes : 408 722.26 euros

**INVESTISSEMENT**

- Dépenses : 172 996.73 euros
- Recettes : 179 146.57 euros

✓ **Compte administratif du LOTISSEMENT - Année 2019**

**FONCTIONNEMENT**

- Dépenses : 1 700 euros
- Recettes : 00.00 euros

**INVESTISSEMENT**

- Dépenses : 8 143.25 euros
- Recettes : 00.00 euros

---

**Demande d'avenant au contrat de solidarité avec le département**


---

**1- SALLE POLYVALENTE : AMELIORATION ACOUSTIQUE & EQUIPEMENTS DE PROJECTION**

Madame le Maire rappelle le problème d'acoustique que connaît la salle polyvalente qui rend les réunions et les diverses manifestations très désagréables.

Le projet suivant est donc proposé :

Mise en place de dispositifs pour atténuer le phénomène de résonance.

D'autre part, pour les besoins propres des associations ainsi que des particuliers utilisateurs de la salle, elle propose l'installation d'un écran de projection ainsi que d'un vidéo projecteur.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

**DEPENSES**

TRAVAUX :	8 900 € HT
Maitrise d'œuvre	1 000 € HT
Frais publicité :	400 € HT
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>11 300 € HT</b>

**RECETTES**

Subvention Conseil départemental 30% :	3 390 € HT
Fond libre de la commune :	7 910 € HT
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 1300 € HT</b>

## 2- MAISON DES ASSOCIATIONS : MODIFICATIONS ELECTRIQUES ET CREATION D'UN POINT D'EAU

Madame le maire, rappelle à l'assemblée que la maison des associations rencontre des problèmes électriques.

Cette maison est alimentée en électricité par la salle polyvalente et il est nécessaire de séparer ces installations (câble de trop faible calibre entre le tableau électrique de la salle polyvalente et la maison des associations) avec la pose d'un tableau spécifique avec une alimentation dédiée de façon à avoir la puissance nécessaire pour faire fonctionner correctement le chauffage.

D'autre part, les associations souhaitent qu'un point d'eau soit installé à l'intérieur pour leurs besoins propres.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 2030 €HT

Le plan prévisionnel de financement est le suivant :

DETR 2020 45%	913.50 €
Subvention Conseil départemental 30% :	609.00 €
Fond propre de la commune	<u>507.50 €</u>
TOTAL	2030 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ⇒ Valide les plans prévisionnels de financement,
- ⇒ Sollicite du conseil départemental un avenant au contrat de solidarité communale,
- ⇒ Autorise Mme le maire à lancer les consultations et à signer tous les documents pour mener à bien ces opérations.

<b>Demande de subvention au conseil départemental « Dénomination des voies et numérotations des habitations »</b>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Vu le décret n°94-1112 du 1/12/1994 ; il appartient aux conseils municipaux de délibérer sur la dénomination des voies publiques.

Vu l'article L113-1 et L162-1 du code de la voirie routière et vu l'article L2212-2 du CGCT ;

L'adressage est un des éléments permettant la commodité du passage dans les rues et permet à ce titre au maire d'exercer son pouvoir de police.

Madame le maire expose le projet de dénomination des voies et numérotations des habitations au conseil municipal :

La dénomination et la numérotation des voies sont des éléments structurant de l'aménagement de notre commune.

La commune est constituée de 16 hameaux et du bourg

Ce projet va permettre aux habitants d'avoir une meilleure qualité de service dans la commune :

- Accès facilité pour les services d'urgence
- Livraison plus rapide (commandes en ligne, efficacité des services postaux...)
- Repérage des GPS
- Optimisation des services publics : Collecte des déchets, services à la personne, déploiement des réseaux (eaux, électricité, télécom, fibre...)

Le montant de la dépense estimative pour l'achat de plaques et des numéros s'élève à 6 006€ HT

Le plan de financement est le suivant :

DETR 2019 30%	1 801.80 €
Conseil départemental 40%	2 403.40 €
Fond propre de la commune	<u>1 801.80 €</u>
TOTAL	6 006.00 € HT

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE** de mettre en place sur le territoire communal la dénomination des voies et numérotations des habitations

**Approuve** le devis estimatif et le plan de financement

**DECIDE** la demande de subvention au conseil départemental au titre de l'aide aux communes à hauteur de 40 %

**Autorise** Mme le maire à consulter des fournisseurs et signer tous documents permettant de mener à bien ce programme.

## Subventions aux associations 2020

Madame le Maire rappelle que chaque année le Conseil Municipal doit se prononcer sur les demandes de subventions :

Le conseil municipal décide d'inscrire au budget 2020 les subventions suivantes :

### **Associations dont le siège social est sur la commune :**

Société de chasse	150 euros
Association Pierre Fontaine	150 euros
Foyer Rural	150 euros
APE des trois écoles	150 euros
Genêt d'Or	150 euros
Moto Club saint paulois	150 euros

### **Associations extérieures à la commune :**

Fermes du Doustre	100 euros
Rando Doustre	100 euros
Don du Sang	100 euros
AMF Téléthon	100 euros
Ligue contre le cancer	100 euros
SOS violences conjugales	100 euros

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, accepte ces propositions et autorise Madame le Maire à effectuer les mandatements.

## Participation fiscalisée aux dépenses de le FDEE de la Corrèze pour 2020

Madame le maire indique que les syndicats ont été invités à communiquer à la Préfecture le montant des contributions fiscalisées qu'ils envisagent de mettre en recouvrement en 2020.

Pour la FDEE 19, la quote-part de notre commune s'élève à : 1 610.05 €

En application de l'article L5212-20 du code Général des Collectivités Territoriales, la mise en recouvrement de ces impôts ne peut être poursuivie que si le conseil municipal, obligatoirement consulté, ne s'y est pas opposé en affectant d'autres ressources au paiement de sa quote-part.

En conséquence, Madame le maire propose à l'assemblée délibérante d'inscrire cette dépense sur le budget de fonctionnement de la commune (Participation forfaitaire) et non de la mettre en recouvrement par les services fiscaux auprès des administrés.

*Après échanges et débats, le conseil municipal :*

**Accepte** l'inscription de cette dépense au budget de la commune,

**Charge** Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération.

## Questions diverses

### ***Point sur la situation des agents :***

**Eric Grafeuille** est physiquement au travail : il est équipé de gel hydroalcoolique, et des masques sont à sa disposition en mairie. Les consignes sur les gestes barrières sanitaires lui ont été donné.

**Evelyne Favaretto** est en télétravail les mercredis, jeudis et vendredis. Elle est physiquement présente les lundis (pour notamment maintenir un jour d'ouverture pour la poste).

**Pascale Monzac** est en autorisation spéciale d'absence suite à la fermeture de l'école, elle assure néanmoins le ménage et la désinfection des locaux toutes les semaines.

**Sylvie Groult** est en autorisation spéciale d'absence suite à la fermeture de l'école.

### ***Point sur les Masques :***

La commune dispose de 50 masques FFP2 suite à la commande groupée organisée par le département

L'Agglo de Tulle a fait une commande de masque en tissus lavable pour l'ensemble des habitants :

Pour parvenir à cet objectif, Tulle agglo a engagé deux démarches pour multiplier ses chances de disposer d'un premier stock distribuable autour du 11 mai :

- une commande de 50 000 masques a été validée vendredi 17 avril via une commande groupée du conseil départemental. Les livraisons se feront en 3 fois : la 1ère réception est attendue pour début mai et les 2 autres courant du mois de mai.

- une seconde commande de 100 000 masques est également en cours auprès d'un fabricant français. Compte tenu de la très forte sollicitation que supporte ce fabricant en ce moment, le processus de commande a été difficile. Le délai de livraison est de presque 2 mois : 1ère livraison de 50 000 masques le 10 juin, la seconde le 17 juin.

L'agglo prendra en charge l'acquisition des masques (185 400 € TTC au total pour ces 150 000 masques)

La distribution aux habitants et agents de chaque commune devra être assurée par la commune.

Les services de Tulle agglo prendront contact avec chaque commune pour organiser les futures distributions mais il faut pour l'instant attendre l'arrivée des commandes pour constituer un stock suffisant.

### ***Point sur le Gel hydroalcoolique :***

La commune dispose de 10 litres de gel suite à la commande groupée organisée par le département

### ***Organisation de la réouverture de l'école au 11 Mai***

Une réunion avec les maires d'Espagnac et Saint Martial est prévue le vendredi 1<sup>er</sup> Mai à Saint Paul à 9h30. Les 3 institutrices et le personnel communal (cantine) y participeront également pour organiser la rentrée des élèves le 11 Mai dans le RPI.

#### **A ce stade peu d'éléments concrets (On en saura plus demain !) :**

Il semblerait, sur une base maximum d'enfants par classe (aujourd'hui envisagée à 15), les dispositions suivantes :

- Le 11 mai retour des élèves en grande section, CP et CM2
- Le 18 mai retour des élèves de 6ème, 3ème, 1ère, Terminale et Lycée-pro
- Le 25 mai retour de tous les élèves

Pour respecter ce maximum d'enfants par classe, une alternance pourra être mise en place (dont les modalités ne sont pas connues) entre les élèves qui seront reçus à l'école et ceux qui resteront à la maison.

Cette alternance pourrait se maintenir jusqu'aux vacances d'été grâce au maintien du dispositif, encouragé par l'AMF, « Ma classe à la maison » qui a le double avantage de répondre aux craintes de certains parents d'exposer leurs enfants au virus et de respecter un nombre maximum d'élèves par classe.

Demande de l'ADM19 (association des maires)

- Connaître très rapidement le protocole national détaillé et facilement adaptable dans toutes les écoles.
- Préciser clairement les obligations et responsabilités entre l'Etat et les collectivités
- Bénéficiaire, le cas échéant, d'un soutien financier pour pallier aux coûts éventuels engendrés par ce déconfinement.

La réussite de cette rentrée exceptionnelle passe aussi, et surtout, par le trinôme Maire/Directeur d'école/Inspecteur de circonscription qui au regard de la configuration de l'école sauront apporter les réponses

adaptées pour accueillir les élèves et les personnels dans les meilleures conditions au regard du protocole national qui sera connu la semaine du 27 avril.

### ***Organisation de la cérémonie du 8 Mai***

Une gerbe a été commandée, elle sera posée par le maire et le porte-drapeau (Monsieur Gherdane) à 11h30 sur le monument au mort, il n'y aura pas de rassemblement organisé ni pot de l'amitié en suivant.

### ***Aide à la personne***

5 personnes ont demandé de l'aide pour faire leurs courses alimentaires et besoins pharmaceutiques.

Des masques sont donnés aux personnes très vulnérables qui veulent quand même se déplacer dans les magasins / docteurs/ pharmacie. (Demandes sur RDV en Mairie)

Les attestations de déplacement sont à disposition à la boulangerie et à la mairie

Des masques sont à disposition des aides ménagères et assistantes de vie à la mairie (relais de l'ICA du secteur de LAROCHE)

### ***Point sur les travaux de la salle polyvalente***

L'entreprise Cassin à mis en place les stores dans la salle.

L'électricien est en arrêt pour l'instant compte tenue de la situation de confinement

Un devis a été demandé pour la réfection des poutres de l'avancée de la salle, le montant des travaux de réparation s'élèvent à 800€ environ (attente du devis)

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30 .**